ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 septembre 2026

Rapport Financier 2025

1. Comptes de résultats

L'exercice comptable clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de **74 206 €.**

1.1) Les charges

Le niveau des charges d'exploitation ressort à **730 189 €** contre 814 650 € en 2024, soit une diminution de **84 461 €**.
Les principales variations des charges d'exploitation sont les suivantes :

Autres achats et charges externes : baisse de 7,2 K€.

- + 4 K€ sur le chauffage ;
- – 7 K€ sur les prestations et fournitures d'activité ;
- – 10 K€ sur l'entretien des locaux. En 2024, cette ligne avait notamment intégré des travaux de peinture du bureau de direction, le remplacement de néons et la peinture de façade ;
- + 10 K€ correspondant, en 2024, à l'avoir de la Ville de Dijon ayant annulé la facture liée à la personne décédée en 2023 et mise à disposition par la Ville ;
- – 7 K€ sur les frais de formation.

Impôts et taxes : baisse de 3,7 K€.

- Cette diminution, notamment sur les dépenses de formation et la taxe sur les salaires, est liée à la baisse de la masse salariale.

Salaires : baisse de 25 K€.

- Cette diminution s'explique principalement par l'absence du directeur pendant plus de six mois.

Dotation aux provisions : baisse de 46 K€.

- Cette évolution résulte du changement de méthode comptable intervenu en 2024 pour le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

1.2) Les produits

Le niveau des produits d'exploitation ressort à **802 527 €** contre 818 338 € en 2024, soit une

diminution de **15 811 €**.

Cette évolution doit être analysée en tenant compte du changement de plan comptable applicable au 1er janvier 2025, qui supprime notamment la notion de transfert de charges et de résultat exceptionnel. En 2024, les transferts de charges s'élevaient à 20 288 € et comprenaient notamment les remboursements de formations ainsi que les indemnités journalières versées par la CPAM et la prévoyance. À compter de 2025, ces éléments sont comptabilisés en diminution des charges de personnel.

Les principales variations sur les produits sont les suivantes :

- Diminution de 10 K€ sur les produits d'activités ;
- Baisse de 8,5 K€ des subventions diverses, notamment liée à la subvention du GIE IMPA ;
- Disparition des aides au financement du contrat d'apprentissage, représentant environ 6 K€ en 2024 ;
- Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite à hauteur de 32,6 K€, correspondant au départ de deux salariés ayant une ancienneté importante : Dominique VERCHERAND et Nikolaos PAPADATOS.

2. Le bilan

Le montant total du bilan, c'est-à-dire la somme des actifs (les immobilisations, les stocks, les créances, les disponibilités) ou la somme de tous les passifs (le capital social, les réserves, les résultats, les dettes), est de **426 149 € net.**

On peut noter que, l'actif du bilan repose en grande partie sur l'actif circulant, c'est-à-dire sur la trésorerie et les créances à très court terme. Il s'élève à **399 6320 € net.**

Les actifs immobilisés représentent **26 517 € net.**

Quant au passif, il faut noter que :

- les fonds propres qui représentent l'accumulation des résultats dégagés par La Maison Maladière depuis sa création représentent **122 816 € (en nette augmenation donc une perspective de trésorerie couvrant le moyen terme).**
- Le total des provisions pour charges constatées (départ à la retraite) ne représente plus que **29 711 €.**
- Les dettes à court terme, dettes fournisseurs, dettes sociales et les produits perçus d'avance s'élèvent à **269 353 € et restent stables.**

3. Les commentaires

1. L'exercice 2025 présente un excédent de 74 206 €. Ce résultat traduit une évolution favorable de l'équilibre d'exploitation, avec des charges d'exploitation en diminution de 84 461 €, alors que les produits d'exploitation reculent de 15 811 €.
2. La comparaison avec 2024 doit toutefois être effectuée avec prudence en raison du changement de plan comptable au 1er janvier 2025. La suppression de la notion de transfert de charges modifie notamment la présentation comptable des remboursements de formations et des indemnités journalières CPAM et prévoyance, désormais enregistrés en diminution des charges

de personnel.

3. La baisse des autres achats et charges externes de 7,2 K€ s'explique principalement par la diminution des prestations et fournitures d'activité, des dépenses d'entretien des locaux et des frais de formation. Elle est partiellement compensée par une hausse de 4 K€ des dépenses de chauffage.
4. La baisse de la masse salariale constitue un élément significatif de l'évolution des charges. Les salaires diminuent de 25 K€, principalement en raison de l'absence du directeur pendant plus de six mois.
5. La diminution de 46 K€ de la dotation aux provisions s'inscrit dans le contexte du changement de méthode comptable intervenu en 2024 pour le calcul de l'indemnité de départ à la retraite. En parallèle, une reprise de provision de 32,6 K€ est constatée en 2025 à la suite du départ de deux salariés ayant une ancienneté importante.
6. Du côté des produits, la baisse des produits d'activités de 10 K€, des subventions diverses de 8,5 K€ et la disparition des aides liées au contrat d'apprentissage ont pesé sur le niveau des produits d'exploitation.
7. Au total, malgré une diminution des produits d'exploitation, la maîtrise des charges permet de dégager un excédent de 74 206 € au titre de l'exercice 2025.

Pour conclure, sur le terrain des ressources humaines :

Le rapport moral de la Présidente est lumineux et clairvoyant. Cette situation difficile pour chacun de nous administrateurs et salariés a permis de renforcer nos liens de partenariat. Il a semblé indispensable de constituer un comité de suivi avec la Ville de Dijon, La CAF 21 ainsi que les Fédérations des MJC et des Centres Sociaux pour pouvoir sortir de la crise. Cette stratégie a largement mis en évidence que La Maison Maladière appartient à un réseau. Un réseau construit de solidarité et de bienveillance totalement indispensable dans le contexte socio-politique actuel.
La Ville de Dijon et la CAF 21 ont besoin de notre structure de quartier pour y développer une politique publique exigente en direction de tous les résidents, de tous habitants. Pour cela La Maison Maladière doit évoluer dans ses offres, dans son développement territorial, dans ses perspectives, dans ses logiques de travail. Mieux anticiper, mieux prévoir, mieux accompagner, mieux agir.
2026, devra être l'année de transition, l'année de réflexion, qui induise une nécessaire évolution durable.
Merci à vous